

PAR COURRIEL

Québec, le 24 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 139
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 février 2025, la députée de D'Arcy-McGee inscrivait au feuilleton une question demandant quelles mesures le ministre responsable de Services sociaux prévoyait mettre en place, à la suite de la fermeture des refuges hivernaux à la fin du mois de mars, à un moment où les conditions météorologiques ne permettent pas encore une vie sécuritaire à l'extérieur, pour éviter que les personnes en situation d'itinérance ne se retrouvent sans abri. La députée précisait dans sa question que cette situation entraîne une pression supplémentaire sur les infrastructures publiques, notamment le réseau de la Société de transport de Montréal (STM), où de nombreuses personnes cherchent refuge, ce qui soulève des enjeux de cohabitation et de sécurité pour les usagers.

Les investissements du gouvernement du Québec, par la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026, représentent maintenant plus de 420 M\$ sur cinq ans. Ces investissements permettent, entre autres, la consolidation des ressources d'hébergement d'urgence pour une ouverture à l'année ainsi que plusieurs mesures structurantes pour réduire et prévenir l'itinérance.

À ces sommes s'ajoutent celles incluses aux ententes Canada-Québec en itinérance, totalisant plus de 410 M\$ depuis 2021. Plus précisément, l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 et ses Modifications n° 1 et n° 2 totalisent 361 M\$ pour les années 2021 à 2026. Par ailleurs, l'Entente Canada-Québec concernant l'itinérance hors refuge et les campements, conclue le 12 décembre 2024, a rendu disponible, pour les exercices 2024 à 2026, près de 50 M\$ pour onze régions sociosanitaires. Ces sommes permettent, notamment l'ouverture de haltes-chaud et d'autres activités pour réduire l'itinérance.

... 2

À travers la Politique gouvernementale de lutte à l'itinérance et le plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, le gouvernement appelle les divers acteurs à travailler ensemble, en particulier les milieux de la santé et des services sociaux, de l'habitation, communautaire et municipal. Une mesure au PAII vise actuellement à clarifier les rôles et responsabilités de chacun de ces partenaires en matière d'itinérance. En ce qui concerne le volet santé et de services sociaux, les orientations ministérielles précisent que les services doivent être adaptés aux personnes en situation d'itinérance et donnés dans leur milieu de vie, que cela soit, dans des refuges, dans le métro, ou autres espaces publics.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-00809-001